

Le jeudi 9 juin 2011

Mme Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet d'élargissement du Chemin Pink

À qui de droit,

En réponse à la soumission du Projet d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes, nous soumettons ce qui suit pour votre considération.

1. Présentation :

En tant que citoyens de la ville de Gatineau, cyclistes et résidents du secteur du Plateau, nous sommes étroitement touchés par le Projet d'élargissement du Chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes à Gatineau. Nous habitons tous des rues du quartier familial dans le secteur du Plateau où la cours arrière de chacune de nos maisons s'adonne directement sur le Chemin Pink.

2. Explication

Jusqu'à présent, notre crainte principale vis-à-vis ce projet s'attarde sur la dégradation de notre qualité de vie, dû principalement à la pollution par le bruit. De plus, nous ne croyons pas que ce projet d'envergure considère tous les éléments environnementaux, de sorte que la ville de Gatineau prenne l'initiative en termes de développement durable ou encore de mobilité durable.

3. Préoccupations :

(A) Qualité de vie des citoyens : Pollution par le bruit d'un boulevard « 4 voies »

Depuis 2008, nous avons témoigné une croissance significative dans le nombre de véhicules qui empruntent le Chemin Pink, ainsi l'étude d'impact sonore réalisée et prise en considération par le BAPE ne nous semble pas véridique en ce qui a trait au bruit réellement perçu par les résidents du secteur du Plateau en 2011.

Les murs de son nous semblent péremptoires pour tout développement à l'égard du Chemin Pink. Déjà, les murs de son naturel « talus » qui longent le Chemin Pink ne répondent plus à leur devoir d'isolation de son pour les résidents du quartier.

Présentement, le « 2 voies » du chemin Pink génère déjà beaucoup de bruit et favorise la vitesse des véhicules par sa trajectoire rectiligne. Les 4 voies dont on veut développer amplifieraient ce bruit, ainsi que cette vitesse non contrôlée.

(B) Cyclisme et piétons

De nos jours, il est impensable de construire des routes sans considérer et implanter la mobilité durable. Une piste multifonctionnelle pour piétons, patins à roues alignées, ainsi que randonnées familiales en vélo devrait être de mise, en plus d'un espace réservé aux cyclistes aux abords de chaque côté de la route.

Il faut promouvoir le bien-être d'une vie active, que ce soit dans les déplacements quotidiens vers les lieux de travail à bord d'un vélo ou encore pour les activités sportives en générales. Nul besoin de vous rappeler l'événement tragique de Septembre 2007 sur le Chemin Pink ou une cycliste qui circulait à vélo sur l'accotement de la chaussée s'est fait happée mortellement par un automobiliste aveuglé par le soleil. On ose croire qu'un sentier multifonctionnel aurait pu éviter ce malheur. Avec le nombre grandissant de cyclistes sportifs et récréatifs dans notre communauté, il serait logique de prévoir l'aménagement de notre espace pour répondre à nos besoins.

Par ailleurs, le développement du transport en commun facile d'accès pourrait être maximisé, afin de réduire la quantité de véhicules et favoriser un déplacement éco-responsable et par ce fait même réduire les gaz à effets de serre. Plus nous créons de l'espace pour la circulation des véhicules, plus les véhicules prendront de l'espace. Ainsi, nous croyons que créer un développement à 2 voies en l'aménageant promptement pour favoriser les autres transports moins bruyants et plus respectueux de l'environnement serait le choix optimal pour un développement urbain efficace et la meilleure solution selon nous.

(C) L'étalement urbain

Nous savons tous que l'étalement urbain n'est pas une direction à prendre pour améliorer l'empreinte écologique d'une ville. En ayant deux routes à 4 voies, à l'intérieur d'un rayon de moins de 5 kilomètres de distance l'une de l'autre, il est inévitable que l'étalement urbain est favorisé.

De plus, dans son chemin il s'agira d'incommoder les terres agricoles du secteur Aylmer alors que les territoires comprenant des denrées alimentaires locales devraient ultimement être protégés et ce par la ville de Gatineau. Avec les changements climatiques qui deviennent de plus en plus présents, la ville se doit de protéger cette agriculture locale, et ce à long terme.

(D) Trajectoire du Chemin Pink

Tout d'abord, la trajectoire rectiligne du Chemin Pink favorise déjà la vitesse des véhicules. En ayant 4 voies, la route conservera son attrait de vitesse et pourra même l'accroître davantage. Les feux de circulation peuvent atténuer une partie de cette vitesse excessive lorsque les feux sont rouges, toutefois nous croyons sincèrement que l'ajout de carrefours giratoires seraient beaucoup plus appropriés pour réduire la vitesse.

Premièrement, les carrefours giratoires sont avantageux du côté de l'environnement en réduisant l'empreinte écologique par la réduction d'électricité utilisée pour faire fonctionner les feux de circulation, ainsi qu'en réduisant le temps d'arrêt inutile des automobilistes à un feu rouge alors qu'il n'y a pas lieu de faire un arrêt.

Deuxièmement, les carrefours giratoires pourront favoriser la sécurité de tous les citoyens, puisque les automobilistes devront ralentir, une plus petite limite de vitesse sera alors plus facile à respecter, la voie rectiligne étant déviée à plusieurs endroits.

Une limite de vitesse de 60 km/h maximum devrait être de mise pour maximiser un bon déplacement, une certaine sécurité, ainsi qu'un respect minimale pour les résidents à proximité.

Témoignages :

« Depuis les dernières années, le Chemin Pink devient de plus en plus passant. Des automobiles, motos et camionneurs empruntent quotidiennement la route pour leurs déplacements. Jour comme nuit, le bruit pénètre notre maison et vibrations se font sentir jusqu'au salon alors que les poids lourds dévalent la route. Le soir, avec ses 2 voies rectilignes, le Chemin Pink se transforme plus souvent qu'à son tour en piste de course idéale, et tous les soirs, nous devons fermer nos fenêtres afin de minimiser l'impact sonore des véhicules continus qui empruntent la route, pour ainsi pouvoir dormir. Il va de soi qu'un « 4 voies » n'a pas sa place sur le Chemin Pink. Le bruit est déjà tonitruant et la vitesse est déjà beaucoup trop présente. »

Patrick Grandmaitre & Jani Lalonde

« Pour nous, être adossé au chemin Pink est bien pour ne pas avoir de voisin immédiat derrière, mais le point le plus dérangeant est le bruit des automobilistes hors-la-loi qui décollent sur un dix sous pour l'emprunter, en faisant crier les pneus aux heures du soir, quand nous sommes couchés. Ça nous réveille une fois sur deux donc c'est la pollution par le bruit. Nous avons droit à un minimum de tranquillité, la surveillance policière devrait s'aiguiser à ce niveau en affichant publiquement les amendes liées à la vitesse et aux conduites dangereuses. De plus, les projets d'élargissement devraient considérer un mur de son de haute qualité. Le respect de l'environnement est aussi un des soucis que nous avons, les espaces naturels doivent être respectés, faune et flore inclusivement. »

Isabelle Groulx & Luc Cousineau

« Nous sommes résidents du secteur Plateau (D'Europe/Pink et De La Petite Ourse) depuis 2008 et nous avons remarqué une différence accrue dans l'achalandage du Chemin Pink et de ses artères environnantes.

Malheureusement, cette différence ne fut nullement positive pour notre bien-être.

Il y a beaucoup plus de circulation de camions lourds, d'autos, de motos et d'autobus causant beaucoup plus de bruit et ce à toute heure de la journée. Par conséquent, notre mur de son naturel (talus) ne répond plus à notre besoin. Le Chemin Pink en est même devenu une voie favorite des « street racers » causant beaucoup de crissement de pneus et de risques d'accidents. Malheureusement, la présence policière ne s'est pas améliorée malgré nos appels de plaintes.

Il n'est donc pas plaisant de circuler (en auto, en vélo ou à pieds) dans cet environnement dangereux.

On ne peut pas croire qu'un boulevard (pour ne pas dire autoroute urbaine) viendrait améliorer la situation s'il n'est pas planifié et aménagé en faveur des citoyens de notre quartier.

Ce que l'on demande est un milieu favorable tant à l'usager qu'au résident sans toutefois négliger l'environnement. »

Patricia Doyon & Dominic Grenier

« Il y a maintenant 4 ans que nous sommes résidents du secteur Plateau, initialement Boul. d'Europe/Pink et maintenant rue de La Petite Ourse. Bien que nous adorons le secteur et notre nouvelle maison, cet élargissement du Chemin Pink nous inquiète considérablement. Notre cours adonne sur le chemin Pink et déjà celui-ci est très bruyant, même que nous sommes incapable de dormir les fenêtres ouvertes l'été, de peur de se faire réveiller deux à trois fois par nuit par des automobilistes qui filent à toute vitesse, comme s'est arrivé auparavant et où nous avons contacté la police tellement s'était dérangeant. Ainsi, l'idée de ne pas envisager la construction d'un mur de son et de ne pas faire des ronds points (carrefours giratoires) pour obliger les automobilistes à ralentir nous est tout à fait inacceptable. »

Anik Lalonde & Martin Cousineau

4. Suggestions :

- (A) Nous acceptons un réaménagement du Chemin Pink en conservant un « 2 voies ».
- (B) Nous voulons un chantier piétonnier.
- (C) Nous voulons une piste cyclable à 2 sens.
- (D) Nous voulons favoriser la continuité de l'élaboration du système de transport en commun de manière efficace pour les citoyens.

- (E) Nous exigeons un système de carrefours giratoires.
- (F) Nous exigeons un système de mur de son, tel que celui sur le Boulevard des Allumettières, celui sur la rue de Cannes ou celui à la sortie du Boulevard Maloney, pour protéger les citoyens de la pollution par le bruit.
- (G) Nous souhaitons maximiser la plantation d'arbre et de végétation tout au long du Chemin Pink, qui contribuera à l'aspect naturel et à l'atténuation du bruit.
- (H) Nous souhaitons la continuité du développement du Boulevard des Allumettières afin de favoriser les déplacements et disperser les voitures en y mettant des carrefours giratoires à chacun des embranchements principaux. C'est-à-dire des carrefours giratoires qui agissent comme entrée et sortie aux routes principales, notamment au Boulevard des Grives (en cours), au Boulevard de l'Europe et à la rue du Prado.

5. Position :

Autant nous sommes d'accord pour que la ville de Gatineau se promeut dans le développement, autant nous resterons réticents à un développement qui ne semble pas digne du respect des citoyens et de l'environnement.

Nous croyons que le Boulevard des Allumettières doit être utilisé comme artère principale dans le développement des routes secondaires, tel que le Chemin Pink et non entourer le secteur du Plateau et Aylmer de deux routes à 4 voies. Nous sommes en faveur du réaménagement du Chemin Pink en autant que les éléments ci-hauts mentionnés, dans la section « suggestions », soient inclus dans le développement.

Point de vue économique : Nous croyons qu'en réaménageant le Chemin Pink à un « 2 voies » beaucoup plus fonctionnel et qu'en réduisant ainsi les coûts du développement original, ces argentés pourraient contribuer au développement de plusieurs carrefours giratoires sur le Boulevard des Allumettières, tel que stipulé plus haut.

Nous sommes persuadés que la ville de Gatineau pourrait prendre une meilleure approche à l'égard de l'élaboration de ce plan, afin de viser devenir une ville modèle en termes de respect des quartiers résidentiels/familiaux, de développement durable et de mobilité durable.

En espérant que vous considérez nos préoccupations fondamentales.

Sincèrement,

Les résidents du quartier du Plateau
Jani & Patrick, Patricia & Dominic, Anik & Martin, Isabelle & Luc

c.c. Maxime Tremblay, conseiller municipal, district du Plateau – Manoir des Trembles
c.c. Alain Riel, conseiller municipal, district de Deschênes
c.c. Nycole Turmel, députée fédérale Hull-Aylmer
c.c. Maryse Gaudreault, députée provinciale Hull

Contacts

Jani Lalonde & Patrick Grandmaitre

[Redacted contact information]

Patricia Doyon & Dominic Grenier

[Redacted contact information]

Anik Lalonde & Martin Cousineau

[Redacted contact information]

Isabelle Groulx & Luc Cousineau

[Redacted contact information]